

## TABLE DES MATIERES.

1823.	<i>Page.</i>
Acte pour continuer pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, concernant la décision sommaire des Petites Causes dans les Paroisses de Campagne dans cette Province.	257
Acte pour continuer encore, pour un tems limité, un Acte passé dans la cinquante-septième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, "Acte pour faciliter l'administration de la Justice dans certaines Petites Affaires y mentionnées, dans les Paroisses de Campagne."	259
Acte pour pourvoir plus amplement pour le Lieutenant-Gouverneur de cette Province, durant sa résidence en icelle.	261
Acte pour approprier certaines sommes d'Argent y mentionnées pour ouvrir et réparer un Chemin de Drummondville à Sorel, et celui de Témiscouata, et pour autres fins.	263
Acte pour continuer encore, pour un tems limité, un Acte passé dans la cinquante-huitième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement à la sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'établissement de Guêts et de Flambeaux de Nuit dans les dites Cités, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses."	267
Acte pour amender un Acte passé dans la cinquante-huitième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement à la sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'établissement de Guêts et de Flambeaux de Nuit dans les dites Cités, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses," et pour augmenter les fonds nécessaires aux fins du dit Acte.	269
Acte pour approprier une certaine somme d'argent y mentionnée, pour le soulagement des Emigrés Malades Indigens venant du Royaume-Uni.	279
Acte qui pourvoit à des nouveaux réglemens, concernant la manière d'Inspecter et Paquêter le Lard et le Bœuf que l'on se propose d'exporter.	283
Acte qui amende un Acte passé dans la trente-quatrième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, "Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Jurisdiction d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées, en autant qu'il a rapport aux Cours de Jurisdiction Criminelle."	287
Acte pour affecter une somme d'Argent y mentionnée à l'érection de Moulins Pédales dans les Maisons de Correction pour les Districts de Québec et de Montréal.	289
Acte pour rendre les Décrets Volontaires plus faciles et moins dispendieux.	291
Acte pour étendre les pouvoirs des Juges de Paix en cette Province, dans certains cas spécifiés dans la quinzisième Section d'un Acte de la Législature de cette Province, de la trente-cinquième année du règne de Sa Majesté George Trois, Chapitre huit.	297